

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du samedi 21 mars 2026 à 16h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire en date du 17 mars 2026 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation de la secrétaire de séance
- 2 – Election du maire
- 3 – Fixation du nombre d'adjoints
- 4 - Election des adjoints
- 5 – Lecture de la chartre de l'élu local
- 6 – Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026

Sylvie Raffy, secrétaire de Mairie, est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
Pary Dominique		X		
Vinghes Janine		x		
Lafferrerie Romain		X		
Lafferrerie Martine		x		
Pradines Maxime		X		
Pourcel Sophie		X		
Sagory Bernard		X		
Ortalo-Magne Reine		X		
Mottier Alain		X		

Alain Gouget, Maire sortant, accueille et félicite les nouveaux conseillers élus lors du scrutin du 15 mars 2026 et ouvre la séance.

1 – Désignation de la secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après demande de qui souhaite se porter candidat au poste de secrétaire pour cette séance, Janine Vinghes se porte volontaire, ayant recueilli l'unanimité des voix, elle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Conformément au protocole, le doyen d'âge Reine Magne-Ortalo prend la présidence.

Deux assesseurs sont nommés : Martine Lafferrerie et Romain Lafferrerie

2 – Election du maire

Conformément au protocole le doyen d'âge (Reine Magne-Ortalo) prend la présidence pour l'élection du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, la présidente demande qui est candidat

1 candidat Dominique Pary. Il est élu à l'unanimité 9 voix sur 9 au scrutin secret.
Le nouveau maire venant d'être élu prend à son tour la présidence de la séance.

3 – Fixation du nombre d'adjoints

Sur proposition de Dominique Pary, le nombre d'adjoints est fixé à 2 et accepté à l'unanimité des membres présents.

4 - Election des adjoints

L'élection des adjoints s'effectue au scrutin secret de liste paritaire sans panachage.
Liste Bernard Sagory et Janine Vinghes élue à l'unanimité 9 voix sur 9.

5 – Lecture de la chartre de l' élu local

Dominique Pary lit la chartre de l' élu local.

6 – Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2026.

Les délibérations seront transmises à Madame la sous-préfète pour enregistrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres du conseil municipal signent la feuille d'émargement.

Prochaine séance du conseil municipal le **vendredi 3 avril 2026 à 21 h.**

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 03 avril 2026.

A Saint-Chels, le 03 avril 2026

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Janine VINGHES



LE MAIRE

Dominique PARY

